

COPIE DE RÉOLUTION

FERMONT

(Nom de la municipalité)

À une session ordinaire X, extraordinaire ____, ajournée ____, du CONSEIL DE VILLE, tenue le 14 mars 2022 et à laquelle sont présents son honneur le Maire Monsieur Martin ST-LAURENT, et les conseillers suivants :

Monsieur Bernard DUPONT,
Monsieur Danny BOUCHARD,
Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Marco OUELLET,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général, sont aussi présents.

R22-03-05

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2018

Le Maire, M. Martin ST-LAURENT, fait la lecture de son rapport sur les faits saillants et sur le rapport du vérificateur externe pour l'année 2018 conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19). Ce rapport sera publié dans le bulletin municipal et sera déposé sur le site Web de la Municipalité à l'adresse www.villedefermont.qc.ca

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE PRENDRE ACTE du rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

Extrait certifié conforme

CE 15^E JOUR DE MARS 2022


Marie-Philippe Couture, greffière

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe

Tel que l'exige l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés MNP S.E.N.C.R.L/s.r.l. Le rapport financier annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été déposé en séance du Conseil le 3 mars 2022.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 nous indiquent des revenus de fonctionnement de 18 953 832 \$ ainsi que des revenus d'investissement de 28 745 \$, ce qui a généré des revenus totaux de 18 982 577 \$. Les différentes charges (dépenses) de la Ville ont totalisé 16 229 145 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2018 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 234 535 \$. Au 31 décembre 2018, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 20 745 084 \$, dont 450 638 \$ a été affecté en 2019 et une dette totale de 28 390 637 \$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur dans son rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que : « les principales estimations comptables faites par la direction sont, dans tous leurs aspects significatifs, libres de tout parti pris possible de la direction et de toute anomalie significative. Les informations contenues dans les états financiers à propos de l'incertitude entourant les estimations sont conformes aux NCSP et sont appropriées pour les circonstances particulières de la Ville.

Le 15 mars 2022,

Martin St-Laurent
Maire
Ville de Fermont